

nettoyer les canaux en y envoyant des hommes, avec des brouettes, sur le principe que ces hommes sont exposés à ruiner leur santé et même à y perdre la vie, et sont d'avis que le mode des empellements est suffisant pour les nettoyer, votre Inspecteur est d'opinion que les dimensions et la capacité des canaux devraient être calculées sur la quantité d'eau qui devra y passer et non sur l'opportunité d'y introduire des hommes pour les vider. Ainsi la grandeur des canaux ne devrait pas être moins de 18 pouces de largeur, ni plus de 36 pouces et la hauteur de 2 à 4½ pieds, suivant les circonstances.

Tous les canaux devraient être construits, autant que possible, au milieu des rues et à une profondeur suffisante pour que les tuyaux à l'eau qui seront posés au-dessus, soient couverts de 4 pieds de terre, profondeur qui dans aucun cas ne nécessitera pas une excavation de plus de 8 pieds de profondeur, sur une largeur moyenne de 4½ à 6 pieds.

Quant aux eaux qui coulent sur la surface des rues, mieux vaudrait les y laisser s'écouler que de les arrêter par des grilles, car outre que ces grilles sont souvent cause que les canaux se bouchent, elles produisent des miasmes et des odeurs réputées malsaines, mais dans tous les cas, très nuisibles au public.

On a essayé en Angleterre des trappes en forme de *sous coupes*, agissant d'elles mêmes, mais elles sont d'un entretien qui n'en justifie guère la construction. Ainsi votre Inspecteur est d'opinion que l'on ne devrait recourir à ce système que dans les cas d'absolue nécessité.